

Enquête autour d'une vente aux enchères de deux vitraux de Notre-Dame

Par Clémence Blanche, le 15/9/2023 à 05h28

Une association a porté plainte lundi 11 septembre pour « *vol et recel* », dénonçant la vente aux enchères, en 2015, de deux vitraux de Notre-Dame. Une enquête est en cours, bien que Sotheby's ait indiqué avoir « *opéré dans le respect des lois et réglementations* ».



Les deux vitraux en médaillon vendus aux enchères en 2015 par Sotheby's n'auraient, a priori, jamais dû être cédés. Ornant Notre-Dame de Paris jusqu'en 1862, ils appartiennent à l'État et sont considérés comme des biens inaliénables et imprescriptibles. C'est pourquoi l'association Lumière sur le patrimoine, créée spécialement pour l'occasion, a porté plainte lundi 11 septembre pour « *vol et recel* », donnant lieu à l'ouverture d'une enquête de la brigade de répression du banditisme (BRB) « *pour des premières analyses* ».

Musées en France : des collections publiques touchées par des vols en interne

Comment ces vitraux du XIIIe siècle d'environ 40 cm de diamètre représentant respectivement des anges thuriféraire et céroféraire (portant un encensoir et un cierge), ont-ils pu se retrouver au cœur de cette vente aux enchères ? Retour en arrière.

En 1862, ils disparaissent lors de la restauration de la rosace du transept nord de la cathédrale, alors sous l'autorité de Viollet-le-Duc. Pour Philippe Machicote, président de l'association plaignante qui a découvert la vente aux enchères au hasard de ses recherches, cela ne fait aucun doute : « *Ils ont été volés et vendus sous le manteau.* »

« Manque de rigueur »

Sotheby's écrit pourtant dans son catalogue que les vitraux auraient été vendus par le restaurateur Édouard

Didron entre 1877 et 1905. Pouvait-il s'agir d'une vente légale ? « Impossible ! », selon Jean-Michel Leniaud, historien de l'art et président de l'association des Amis de Notre-Dame. « Il aurait fallu les récupérer et les conserver, mais au XIXe siècle, le patrimoine a été dispersé car il y avait un manque de rigueur et quantité de gens indécents », analyse l'historien.

Dans l'abbaye de Cluny, de nouveaux vitraux arc-en-ciel

Ainsi, quand les verres colorés sont réapparus plus de cent cinquante ans après leur disparition, l'État aurait dû se réjouir. Ce ne fut pas le cas, comme l'assure Sotheby's dans un courriel à *La Croix* : « Nous avons aussi obtenu toutes les autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes, y compris les certificats d'exportation. Experts et conservateurs de musées ont également été avertis. »

Retrouver les acheteurs

Une affirmation qui étonne Élisabeth Fortis, professeure agrégée de droit à l'université Paris-Nanterre. « Je suis étonnée que le ministère de la culture ait délivré un certificat d'exportation, réagit-elle, même si en 2015 on n'était pas aussi pointilleux que maintenant. » D'autant que les vitraux sont considérés comme une partie du bâtiment lui-même et non comme de simples objets. Contacté, le ministère n'avait pas donné suite vendredi 15 septembre.

Mais pour la professeure, c'est au-dessus de la maison de vente que plane le plus grand risque, à la suite de la plainte, car la profession a une obligation de vigilance. « Le vol est prescrit depuis bien longtemps, c'est le recel que les autorités peuvent condamner », à condition de prouver que la maison de vente et les acheteurs avaient connaissance de l'origine frauduleuse du bien.

Pour l'heure, la BRB doit retrouver la trace des deux vitraux vendus à des acheteurs différents. Si l'affaire aboutit sur une action en restitution, les propriétaires auront l'obligation de les rendre sans contrepartie. « Ça, c'est la théorie, ironise Élisabeth Fortis, en pratique l'État indemnise très souvent les acheteurs. »

Clémence Blanche